



Caisse Générale de Sécurité
Sociale de la Martinique
Département Achats et Marchés

**ACCORD-CADRE
DE SERVICES**

Maintenance climatisation et ventilation

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

261200

Date limite de remise des plis

24 / 04 / 2026 à 12 heures (heure
locale) 18 heures (heure de PARIS)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique

Représentant : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique

Adresse : Siège de Place d'Armes

97210 LAMENTIN

Conformément à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale, la CGSSM applique la législation et la réglementation relatives aux conditions de passation et d'exécution des marchés publics telles que prévues au Code de la commande publique (CCP).

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Maintenance climatisation et ventilation.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les prestations relatives à la maintenance préventive et corrective des installations de climatisation et de ventilation exploitées dans les différents bâtiments de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

L'objectif du marché est d'assurer la pérennité des équipements, leur efficacité énergétique, et le confort thermique des agents et du public réparti sur les sites ci-dessous :

- SIEGE (Place d'Armes)
- NACARAT (Place d'Armes),
- MANHITY,
- ACAJOU,
- TRINITÉ
- SAINTE-CATHERINE (Schœlcher)
- AGORA 2 (ZAC l'Etang Z'abricot à Fort-de-France)
- CALIFORNIE
- MARIN

Chaque site est équipé de systèmes de climatisation et de ventilation de types variés :

- Systèmes à eau glacée (groupes froids, CTA, ventilo-convecteurs),
- Systèmes à détente directe VRV,
- Systèmes de type split individuel.

Code CPV	Libellé CPV
50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
50000000-5	Services de réparation et d'entretien
42512000	Installations de climatisation

■ Caractéristiques principales du contrat :

Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Sites de la CGSS Martinique
Durée	36 Mois
Développement durable	Clause environnementale
Prix du marché	Unitaires et Forfaitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1: Place d'Armes : à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 900 000,00 € HT
Lot n°2: Autres sites : à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 800 000,00 € HT

Les soumissionnaires pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.
Les soumissionnaires ne peuvent présenter d'offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.
Les lots seront attribués individuellement.
L'attribution de chaque lot donnera lieu à l'établissement d'un marché distinct, notamment la signature d'un acte d'engagement, comportant les pièces constitutives du marché définies au CCAP.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

La présente consultation est passée en appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des Organismes de Sécurité sociale et aux articles L.2124-2, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
Au-delà du délai de validité, les soumissionnaires seront libérés de leur engagement.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Attention : la CGSSM recommande fortement aux entreprises de s'identifier lors du retrait du DCE sur l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.
En effet, nous vous informons qu'en cas de téléchargement anonyme, le soumissionnaire ne sera pas alerté des additifs et autres modifications de DCE.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement par lot
- Fichiers Excel : BPU, DQE et Cadre de réponses par lot
- CCAP commun
- CCTP commun

- Règlement de la consultation
- Déclaration sur l'honneur type

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Les offres ne répondant pas au cahier des charges modifié seront déclarées irrégulières.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

○ Pièces de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Documents	Descriptif
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur type remise par la CGSSM pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
E-DUME	Ou compléter un formulaire E-DUME (qui se substitue à la DC1 et à la DC2) via https://dume.chorus-pro.gouv.fr
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Documents	Descriptif
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

○ Pièces de l'offre

Les candidats devront remettre les pièces suivantes :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Actes d'engagement complété(s) et daté(s) pour le ou les lots
BPU	Bordereaux de prix unitaires complétés et datés pour le ou les lots
Cadre de réponses	Cadres de réponses complétés et datés pour le ou les deux lots
DQE	Décomposition quantitatif estimatif complété pour le ou les deux lots
CCTP	Cahier des charges techniques particulières paraphé
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières paraphé
Mémoire technique	Un mémoire technique détaillant l'organisation et les moyens mis en oeuvre, l'évaluation de l'organisation proposée pour l'exécution du marché, notamment : - Les moyens humains affectés (nombre de personnel dédié au marché, qualification, expérience), - Les moyens matériels et outillages, - La méthodologie d'intervention sur sites occupés (CGSS).

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres électroniques :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées par les dispositions législatives et réglementaires. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

L'heure limite est 18h00, HEURE DE PARIS.

Les plis électroniques reçus après la date et l'heure limite de réception ne seront pas ouverts.

Attention : une réponse volumineuse peut prendre plusieurs minutes voir heures pour être déposée sur la plate-forme de dématérialisation (en fonction du débit de connexion internet). Il est fortement conseillé de commencer le dépôt d'une offre plusieurs heures AVANT l'heure limite.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. La copie de sauvegarde doit être remise au plus tard aux dates et heure limites de réception des offres et devra être identifiée comme telle.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique
Rue Case Nègres
Place d'Armes
97210 Lamentin Cedex 2
A l'attention : *Département Achats et Marchés*
« *Cellule Marchés* »

Téléphone : 0596 665101

Courriel : marchespublics@cgss-martinique.fr

Pour la remise des plis électroniques, la CGSSM impose l'arborescence informatique suivante.

Le pli devra comporter deux dossiers :

- Le premier dénommé « **CANDIDATURE** » devra comporter les pièces relatives à la candidature. Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-DC 1 »

- Le second dénommé « **OFFRE** » devra comporter les pièces relatives à l'offre (ou aux offres en cas de marché alloti). Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-AE »

Les formats électroniques acceptés pour les documents transmis sont :
.doc, .xls, et .pdf

**AUCUNE TRANSMISSION PAR VOIE PAPIER N'EST AUTORISEE.
AUCUNE TRANSMISSION SUR CD-ROM OU CLE USB N'EST AUTORISEE.**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Modalités de signature des offres :

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Protection des données personnelles :

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

■ Attribution des marchés :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 1 et 2

Critère	Complément
1. Prix des prestations (40 %)	- Coût horaire de la main d'œuvre (35%) - Prix des prestations en correctif DQE (35%) - Montant de la maintenance préventive (30%)
2. Valeur technique (20 %)	Organisation mise en œuvre pour l'exécution du marché notamment : - moyens affectés et moyens matériels et outillage (50%) - méthodologie d'intervention sur sites occupés (50%)
3. Délais d'intervention en maintenance corrective (30%)	- délai d'intervention pour une panne électrique (50%) - délai d'intervention pour l'ensemble des autres installations (50%)
4. Gestion environnementale (10%)	Afin d'évaluer, l'engagement du candidat en matière de protection de l'environnement : - modalités de gestion, de tri et l'évacuation des déchets issus des interventions de plomberie - traçabilité des déchets - utilisation de matériaux, consommables ou procédés limitant l'impact sur l'environnement

■ Constat de discordance :

En cas de discordance constatée dans une offre les indications portées dans l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse ci-après.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Département achats et marchés : marchespublics@cgss-martinique.fr – 0596 66 51 01

■ Renseignements techniques :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Département achats et marchés : marchespublics@cgss-martinique.fr – 0596 66 51 01

■ Voies et délais de recours

Tribunal Judiciaire
35 Boulevard du Général de Gaulle
97200 Fort-de-France
Téléphone : 0596 484141
Courriel : accueil-fort-de-france@justice.fr

Site internet : <https://www.justice.gouv.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)